



Département des services
administratifs aux fabriques

Webinaire

Pour une meilleure gestion de nos
fabriques en ce temps de pandémie
et après...

27 mai 2020



Église catholique à Montréal



Département des services
administratifs aux fabriques

Déroulement du Webinaire

- ❖ **Mot de l'Archevêque**
- ❖ **Témoignages de paroisses**
- ❖ **Les meilleures pratiques et principales stratégies**
- ❖ **Programmes de subventions et mesures gouvernementales**
- ❖ **Conclusion**
- ❖ **Période de questions**

Mot de l'Archevêque



Mgr Christian Lépine



Département des services
administratifs aux fabriques

Témoignages de paroisses

Paroisse Saint-Jean Baptiste

- **P. Alain Mongeau, Curé et Vicaire épiscopal**
- **Dominique Tétreault, Agente de pastorale**

St Ignatius of Loyola

- **P. Michael Leclerc, Curé**
- **Shawna Rose, Directrice communication**



Département des services
administratifs aux fabriques

Les meilleures pratiques et principales stratégies

- Assurer **une communication permanente avec tous les paroissiens.**
- Poursuivre **la Mission ... (en ligne ou autrement).**
- Informer **les paroissiens de la manière dont vous poursuivez la mission.**
- Optimiser **l'utilisation des outils de communication disponibles.**
- Permettre **aux paroissiens de donner facilement.**



Il y a des moyens / outils pour chacune des stratégies

COMMUNICATION

- Téléphone
- Plateformes de messagerie électronique de masse
- Réunions à distance en petits groupes
- Plateformes de médias sociaux

DONS EN LIGNE

- Transferts directs
- Transferts par une plateforme sur un site internet

Communication

**Possible, lorsque nous
disposons de leurs
coordonnées:**

- Adresse postale
- Téléphone
- Adresse électronique
- Médias sociaux





Département des services
administratifs aux fabriques

Réunions virtuelles, rassemblements et vidéoconférences

- Zoom
- Skype
- Google Meets
- Messenger
- WhatsApp
- GoToMeetings
- Microsoft Teams
- Et beaucoup plus

*Tout dépend du type de rassemblements
et du nombre de personnes que vous atteignez.*



Les plateformes de messagerie électronique de masse



Gratuit

- Tous les principes de base pour les organisations qui viennent juste de commencer.
- Jusqu'à 2 000 contacts et 10 000 courriels par mois.
- 15% de réduction sur les plans payés pour les organismes à but non lucratif.
- <https://mailchimp.com>



À partir de 26\$/Mois

- Courriers électroniques illimités
- 30% de réduction pour les organismes à but non lucratif.
- <https://www.constantcontact.com>

Les médias sociaux

- Facebook
- WhatsApp
- Twitter
- YouTube
- Instagram
- Autres





Département des services
administratifs aux fabriques

TechSoup Canada

<https://www.techsoupcanada.ca/>



Les organismes de bienfaisance peuvent commander des logiciels donnés ou à prix réduit, tels que Microsoft Office, Zoom, Antivirus, Adobe et autres, pour des frais administratifs très faibles.

Passer aux dons en ligne



- Demander des dons.
- Donnez-leur une raison de donner.
- Rendre les choses plus faciles pour les donateurs.
- Expliquer les moyens qu'ils peuvent utiliser pour donner.

Transfert direct : Virement Interac par courriel

- **Définition** : Virement par courriel.
- **Fonctionnement** : Le paroissien va sur son compte bancaire en ligne. De là, il envoie de l'argent au courriel de la paroisse. La paroisse ouvre ses courriels, puis ouvre son compte bancaire en ligne et dépose l'argent*.
- **Coût** : gratuit (mais dépend des banques; possibilité de négocier).
- **Langue** : français, anglais.
- **Préalable pour la paroisse** : Aucun, si le dépôt automatique dans le compte bancaire est activé par la banque. Sinon, la paroisse doit accéder à ses comptes bancaires en ligne pour effectuer chaque dépôt. Pour recevoir ce type de dons, il est recommandé que la paroisse utilise le courriel de la paroisse, et non un courriel personnel.
- **Préalable pour le paroissien** : Avoir accès à ses comptes bancaires en ligne.
- **Fonctionnalités annexes** : Aucune. Ne fournit pas de reçus de charité.
- **Facilité d'installation et d'utilisation** : Le plus facile.

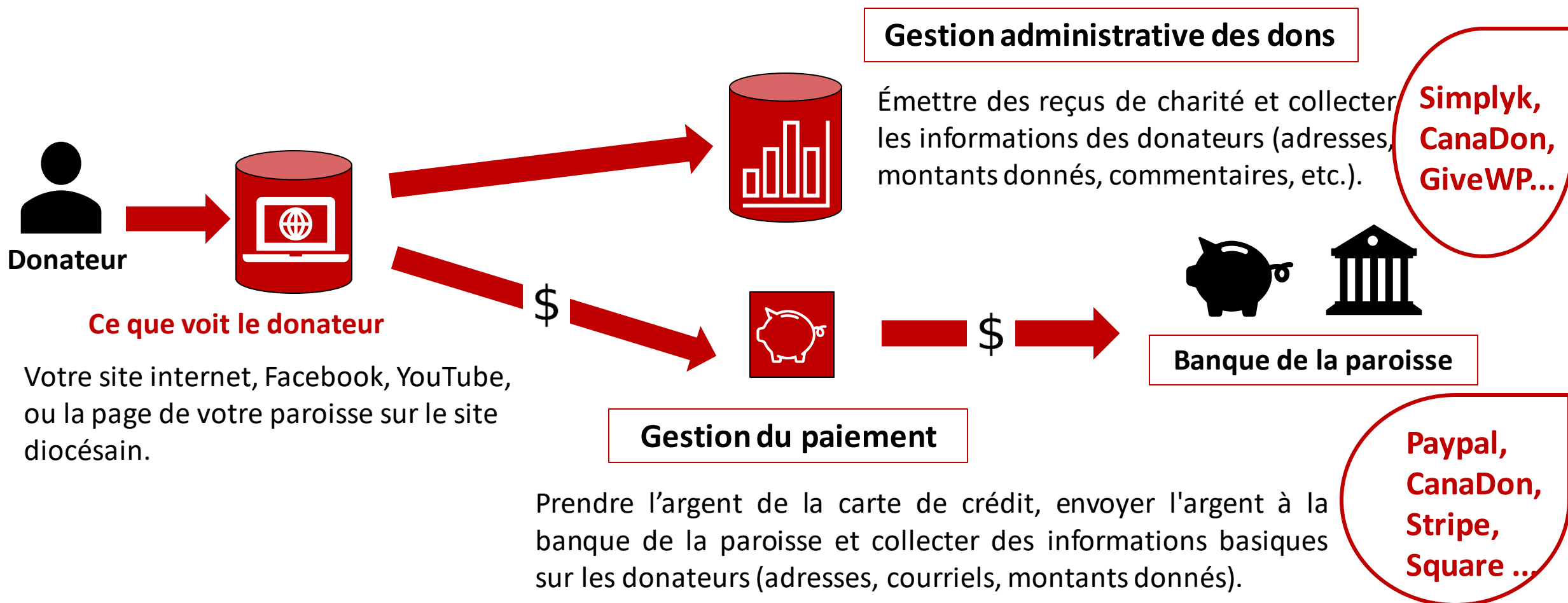
* Normalement, le paroissien doit créer une question de sécurité avec une réponse. Pour accéder au fonds, la paroisse doit répondre à la question de sécurité. Cependant, cette étape peut être supprimée. Des banques offrent la possibilité d'avoir les fonds directement déposés dans votre compte, sans avoir besoin de répondre à une question de sécurité.



Transfert direct : Débit préautorisé

- **Définition** : Autorisation donnée à la paroisse afin qu'elle débite le compte bancaire du donateur. Ces débits peuvent avoir lieu de manière récurrente.
- **Fonctionnement** : Le paroissien doit contacter sa banque pour remplir une autorisation.
- **Coût** : Généralement payant pour le donateur.
- **Préalable pour la paroisse** : Aucun.
- **Préalable pour le paroissien** : Le paroissien a besoin des informations présentes sur un spécimen de chèque de la paroisse.

Transfert par une plateforme sur un site internet





Département des services
administratifs aux fabriques

Gestion administrative du don : Simplyk

Simplyk <https://www.simplyk.io/> couplé automatiquement avec **Stripe**.

- **Coût pour la paroisse** : Gratuit. Simplyk est couplé gratuitement avec le gestionnaire du paiement Stripe pour assurer la sécurité des paiements.
- **Coût pour le donateur** : Contribution volontaire. Au moment de donner, le donateur a le choix de payer le montant qu'il souhaite à la plateforme Simplyk. Par défaut la plateforme propose 15%.
- **Langue** : Français, anglais.
- **Préalable pour la paroisse** : Si vous n'avez pas de site internet, vous pouvez afficher le bouton sur la page de la paroisse dans le site diocésain.
- **Préalable pour le paroissien** : Les dons mensuels ne nécessitent pas que le donateur se crée un compte sur Simplyk. Au moment de donner, il peut définir le nombre de dons qu'il fera. S'il veut changer ses préférences par la suite, il devra se créer un compte.
- **Reçus de charité** : Créés et envoyés automatiquement au courriel du donateur.
- **Fonctionnalités annexes** : Accepte les dons ponctuels ou mensuels, fournit des reçus et les envoie automatiquement, gère la billetterie d'événements, gère des campagnes de financement, publie des opportunités de bénévoles.



Département des services
administratifs aux fabriques

Gestion administrative du don : CanaDon

CanadaDon (fr), Canadahelps (ang) <https://www.canadahelps.org/fr/>

- **Coût pour la paroisse :** Des frais par transaction. Dons uniques par formulaire : 3,75% par transaction. Dons mensuels : 3,5% à chaque mensualité. N'a pas besoin d'être couplé avec un site de gestion du paiement du type Stripe ou Square.
- **Coût pour le paroissien :** Gratuit.
- **Langue :** Français, anglais.
- **Préalable pour la paroisse :** Si vous n'avez pas de site internet, vous pouvez afficher le bouton sur la page de la paroisse dans le site diocésain.
- **Préalable pour le paroissien :** Les dons mensuels nécessitent que le donateur se crée un compte sur Canadon.
- **Reçus de charité :** Créés et envoyés automatiquement par Canadon au courriel du donateur.
- **Fonctionnalités annexes :** Gère la billetterie d'événements (5% du prix du billet), permet aux particuliers de collecter des fonds pour vos événements* (5,5% par transaction pour les dons uniques et 3,5% par transaction pour les dons mensuels).



Département des services
administratifs aux fabriques

Gestion du paiement : PayPal

PayPal https://www.paypal.com/ca/non-profit/fundraising/individuals?locale.x=fr_CA

- **Coût pour la paroisse** : 1,6% du montant donné + \$0,30 par opération.
- **Coût pour le donateur** : Gratuit.
- **Langue** : Français, anglais.
- **Préalable pour la paroisse** : Si vous n'avez pas de site internet, vous pouvez afficher le bouton sur la page de la paroisse dans le site diocésain.
- **Préalable pour le paroissien** : Les dons mensuels nécessitent que le donateur se crée un compte sur Paypal.
- **Reçus de charité** : Non.
- **Fonctionnalités annexes** : Dons ponctuels ou mensuels (les dons mensuels nécessitent que le paroissien se crée un compte PayPal), ne fournit pas de reçus de charité.



Département des services
administratifs aux fabriques

Gestion du paiement : Square

Square <https://squareup.com/ca>

- **Coût pour la paroisse** : 2,9% + \$0,30 par opération.
- **Coût pour le donateur** : Gratuit.
- **Langue** : Français, Anglais.
- **Préalable pour la paroisse** : Si vous n'avez pas de site internet, vous pouvez afficher le bouton sur la page de la paroisse dans le site diocésain. Cf. FAQ pour avoir plus de détails.
- **Reçus de charité** : Le système génère des reçus personnalisables. De cette manière, vous pouvez adapter votre reçu au format des reçus de charité.
- **Fonctionnalités annexes** : Gérer la liste des donateurs, concevoir un site en ligne (supplément payant \$15 à \$80/mois), fournir des terminaux de paiement physique (299\$ prix du terminal + transaction crédit : 2.65% et/ou transaction débit : \$0,10).



Département des services
administratifs aux fabriques

Programmes de subventions et mesures gouvernementales

- Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)
- Subvention salariale temporaire de 10%
- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)
- Autres mesures




Département des services
administratifs aux fabriques

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)



- 75 % du salaire d'un employé - jusqu'à concurrence de 847\$ par semaine
- Vous devez avoir payé le salaire!
- Rétroactive au 15 mars 2020
- Admissibilité : baisse de revenu de 15% en mars et 30% pour avril et mai
- Automatiquement admissible à la période de demande suivante
- Le programme est prolongé jusqu'au 29 août (plus d'informations sur la prolongation annoncée de la SSUC seront bientôt disponibles)



Exemple de calcul de la baisse de revenu pour le SSUC

 Période 1 : 15 mars au 11 avril (baisse de revenus de 15 % nécessaire)

Revenus

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Référence (comparaison à mars 2020)
100 000 \$	140 000 \$	130 000 \$	 Mars 2019 : 170 000 \$ (baisse de 23,5 %)  Moyenne de janvier/février 2020 : 120 000 \$ (baisse de 0 %)



Département des services
administratifs aux fabriques

Subvention salariale temporaire de 10%

- 10 % de la rémunération que vous versez du 18 mars au 19 juin 2020
- Maximum de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur
- Réduire versement de retenues à la source d'impôt seulement
- Le montant de SSUC est réduit par la Subvention salariale temporaire de 10% reçue dans la même période



Département des services
administratifs aux fabriques

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Prêt sans intérêt jusqu'à 40 000\$
- Remboursement au plus tard le 31 décembre 2022 afin de profiter de la radiation de 25 % du prêt
- Conditions d'éligibilité : minimum de 20 000\$ de salaires
- Fabrique est admissible si elle génère une partie de ses recettes de la vente de biens ou de services
- Contacter institution financière pour faire la demande



Département des services
administratifs aux fabriques

Autres mesures

- Prestation canadienne d'urgence (PCU) – employés mis à pied
- Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) – prêts-subventions non garantis aux propriétaires d'immeubles admissibles pour réduction de loyer à payer par leurs locataires
- T3010 et TP-985.22-V – Date de production : 31 décembre 2020

Pour toute information, consultez le site du Gouvernement du Canada :

www.canada.ca

Conclusion

Nous sommes là pour vous!

servicesfabriques@diocesemontreal.org



Questions & Réponses

- **Comment faites-vous pour donner la communion de façon sécuritaire et pour l'apporter aux personnes âgées sans briser la précaution de la distanciation ?**

Nous utilisons des custodes (désinfectées) manipulées seulement par les personnes qui communient.

- **Quel serai le minimum d'équipement technique pour une bonne diffusion en ligne de la masse dominicale ?**

- Un bon téléphone intelligent avec un super appareil photo et un support pour téléphone.
- Un super internet.
- Un compte pour la paroisse sur Facebook ou YouTube.
- Le produit mentionné par l'abbé Alain Mongeau lors du webinaire est un excellent instrument et il améliore considérablement l'expérience, mais il est légèrement plus cher.

- **Pour la subvention salariale d'urgence (SSUC), les revenus provenant de dons (quêtes, dîmes) sont-ils admissibles pour le calcul de la baisse de revenu ? Selon le site de l'ARC, il me paraît que non, mais j'interprète peut-être mal.**

Oui, les revenus de dons sont inclus dans le calcul.



Département des services
administratifs aux fabriques

Questions & Réponses

- **Quelles sont les personnes support qui peuvent être contactées au diocèse pour aider les paroisses avec les outils informatiques (vidéoconférences / caméra pour messes/ etc.) et pour les outils financiers (subventions/ méthodes de collecte en ligne / etc.) ?**

Adressez les requêtes de ce genre à servicesfabriques@diocesemontreal.org.

Notre équipe se fera plaisir de répondre à vos besoins.
- **Si une paroisse partage un employé avec une autre paroisse et paie un forfait à cette paroisse, peut-elle avoir accès au 40 000\$, sans être l'employeur direct ?**

Non, la condition est qu'il soit sur votre liste de paie.
- **Dois-je informer le diocèse lorsque j'obtiens les subventions SSUC ? Ces derniers temps, je suppose que nous n'avons pas à payer les contributions du diocèse sur les subventions SSUC, mais je tiens à confirmer.**

Vous devez quand même informer le diocèse lorsque vous faites une demande et que vous obtenez le SSUC. Il n'est pas soumis aux contributions diocésaines.



Département des services
administratifs aux fabriques

Questions & Réponses

- **Est-ce qu'un travailleur indépendant (autonome) est admissible à la subvention salariale ? Relevé T4A**

Non, la subvention salariale s'applique uniquement à des employés salariés.

- **Les prêtres religieux dont les salaires sont envoyés à leurs ordres respectifs sont-ils éligibles pour le SSUC ?**

Si ils sont sur votre liste de paie, oui.

- **En avril, nous avons reçu le prêt du CUEC. Il est évident que cela va entraîner une augmentation de nos revenus, mais ce n'est pas le cas. Comment pouvons-nous le prouver si nous devons montrer que nous avons une réduction de 30% par rapport à l'année dernière pour continuer à collecter le SSUC ?**

Le prêt n'est pas inclus dans les recettes. Il s'agit d'un prêt.

- **Si les prestations de la PCU arrivent à leur terme et que les églises ne sont pas encore ouvertes, les prestations s'étendent-elles à l'assurance-chômage ?**

Vous avez droit à 16 semaines de ces prestations, vous pouvez alors être prestataire de l'assurance-emploi. Cela dépend de la situation individuelle.

Merci pour votre participation!

Nous sommes là pour vous!

servicesfabriques@diocesemontreal.org